

Autorisation à Thérèse Charlotte Gavard de tenir une école primaire supérieure de filles dans la commune de Cosne (Nièvre).

Numéro d'inventaire : 1979.00828

Auteur(s) : France. Académie (Bourges)

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Instruction publique [] (Paris)

Imprimeur : Dupont (Paul) et Cie

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1842

Description : Imprimé administratif à en-tête de "L'instruction primaire de Filles", complété à la main à l'encre noire. Cadre ornemental. Trace de pliures centrales. Nombreux renforts d'adhésif jauni.

Mesures : hauteur : 245 mm ; largeur : 375 mm

Notes : Arrêté daté du 7 Septembre 1842 et signé du Recteur de l'Académie de Bourges, autorisant la demoiselle Thérèse Charlotte Gavard, titulaire du Brevet de capacité pour l'instruction primaire supérieure, à tenir une EPS de Filles dans la commune de Cosne.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire supérieure

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Cosne-Cours-sur-Loire

Nom du département : Nièvre

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 1 page (recto)

Lieux : Nièvre, Cosne-Cours-sur-Loire

ACADÉMIE
de *Bourges*.

DÉPARTEMENT
de *la Nièvre*.

ARRONDISSEMENT
de *Cosne*.

COMMUNE
de *Cosne*.

INSTRUCTION PRIMAIRE DE FILLES.

AUTORISATION

Pour tenir une École Primaire supérieure de Filles
DANS LA COMMUNE de *Cosne*

NOUS, RECTEUR DE L'ACADÉMIE de *Bourges*

Vu le brevet de capacité pour l'instruction primaire supérieure délivré le *13. 7^{bre} 1842*
à la d^{lle} *Gavari, Charles Charlotte*

Vu le certificat attestant sa bonne conduite;

Vu les avis du Comité local de la commune de *Cosne* et du Comité d'arrondissement de *Cosne*

Vu l'article 7 de l'ordonnance royale du 23 juin 1836,

AUTORISONS ladite d^{lle} *Gavari* à tenir une école primaire supérieure de filles dans la commune
de *Cosne*

Délivré à *Bourges* le *9^{bre}* 1842.

Signature de l'impétrante : *Antoinette Gavari*

Au nom et sous l'autorité de M. le Ministre de l'instruction publique,
Grand-Maître de l'Université,

Le Recteur de l'Académie de *Bourges*,
B. Carpe

Perles-Imprimerie de Paul Dupont et C^{ie}.